Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2068

Artikel: Franc fort : et les avantages collatéraux?

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017284

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

spectateurs au-delà de leurs évidentes qualités cinématographiques, bien que la critique considère clairement que le film sur Turing est d'une qualité supérieure à la biographie de Hawking. Il existe aussi des similitudes dans ces destins racontés à l'écran avec des ressorts dramatiques qui se répondent d'un film l'autre.

Tout d'abord la fascination qu'exerce depuis toujours le monde des collèges et des universités anglaises, enfin surtout Oxford et Cambridge. Cet univers de professeurs en toge, de jeunes gens, de vieilles pierres, de coutumes obscures, garantit le succès d'innombrables fictions. Rien de commun avec nos hautes écoles banalisées. Bien sûr cela fait partie des clichés de l'Angleterre, mais comme pour

la famille royale, le pouvoir d'attraction reste intact et Turing comme Hawking sont de purs produits de cet univers et de l'université de Cambridge. Les deux films jouent sur cet attrait toujours intact.

Ensuite, ressort dramatique essentiel, ils doivent s'imposer et triompher en luttant contre un destin contraire. Hawking doit faire face à sa maladie et Turing, plus discrètement, à son homosexualité en un temps où elle était un délit pénal. Aux yeux des scénaristes, et donc du public, Hawking et Turing entrent dans la catégorie des génies bizarres, excentriques et totalement hors norme.

Ainsi, belle idée de cinéma, mais c'est peut-être vrai après tout, l'étudiant Hawking s'impose auprès de son directeur de thèse en résolvant des problèmes compliquées, dont nous ignorons la nature, et en notant les solutions au dos d'un horaire de chemin de fer. Turing lui, se heurte à l'incrédulité de tous lorsqu'il construit sa machine et bien sûr il finira par triompher.

Au fond, des films semblables pourraient être réalisés sur de nombreux scientifiques, d'Albert Einstein à Luc Montagnier. Les situations dramatiques ne manquent pas et feraient le bonheur des scénaristes. Mais il manquerait ce cachet apporté par la haute société anglaise traditionnelle, ses codes sociaux, ses rites, son conformisme pesant qui va de pair avec une excentricité assumée, tout ce que nous adorons voir au cinéma comme une envie nostalgique d'une société rêvée perdue dans les brumes de l'imaginaire.

Franc fort: et les avantages collatéraux?

Albert Tille - 03 février 2015 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/27208

En abandonnant le taux plancher du franc face à l'euro (DP 2065), la Banque nationale a soulevé une crainte généralisée, pour l'industrie d'exportation, le tourisme accueillant les étrangers, les banques et tous les services vendus à l'étranger. La récession menace, entraînant du chômage. Et les revendications se multiplient pour combattre les méfaits du franc fort (DP 2066).

Les voix sont plus discrètes pour en relever les avantages collatéraux. Et pourtant. Si tout ce qui sort de la Suisse est 20% plus cher, tout ce qui y entre devrait coûter 20% de moins. Ce calcul, basé sur l'hypothèse d'une concurrence parfaite, est évidemment simpliste. Mais comment nier les avantages que certains peuvent tirer d'un franc valant un euro?

Nombre d'entreprises ne

travaillent que pour le marché intérieur. Tout ce qu'elles achètent à l'étranger coûte – ou devrait coûter – moins cher.

Mais elles ne répercuteront pas automatiquement sur leurs clients les économies réalisées.

La large majorité des restaurateurs qui ont une clientèle exclusivement indigène bénéficient – ou devraient bénéficier – de produits importés meilleur marché. Vont-ils réécrire les

tarifs sur la carte de leurs menus?

Les consommateurs, c'est-àdire tout le monde, sont - ou devraient être - les premiers bénéficiaires du franc fort. La précédente envolée du franc, passé de 2008 à 2011 de 1,60 à 1,20 euro, n'avait pas entraîné une baisse concomitante du prix des produits étrangers (DP 1924). La révolte des consommateurs avait convaincu le Conseil fédéral de renforcer la loi sur les cartels pour combattre les prix importés abusifs (DP 1932). Trois ans de stabilisation du franc par la BNS, un lobby conjoint syndicalo-patronal (DP 1995) spécialement efficace au Conseil national (DP 2041), ont enterré la révision de la loi.

Les détaillants suisses, frileux en 2011, ont été plus réactifs après le 15 janvier 2015. Plusieurs enquêtes journalistiques constatent de réelles baisses de prix après la chute de l'euro. Le surveillant des prix confirme ces analyses, mais affirme que l'on pourrait faire mieux. C'est également l'avis de la commission de l'économie et des redevances

du Conseil des Etats, qui a approuvé, sans opposition, une initiative parlementaire pour lutter contre les prix à l'importation surfaits. Son auteur, le radical appenzellois Hans Altherr, entend réactiver la révision de la loi sur les cartels enterrée il y a six mois par le Conseil national.

Sans reprendre la totalité de la large réforme proposée début 2012 par le Conseil fédéral, Altherr s'en prend directement aux entreprises importatrices officielles qui peuvent imposer leurs prix en Suisse parce qu'il est extrêmement difficile de faire des importations parallèles par un autre canal. La loi actuelle permet de combattre l'abus des entreprises dominantes. Mais, restriction subtile, une entreprise est considérée comme dominante si elle peut agir de manière indépendante tout au long de la chaîne, face à ses concurrents, ses acheteurs et ses fournisseurs. Un importateur officiel suisse qui se voit imposer par le fabricant étranger des prix fixes est donc à l'abri des sanctions prévues par la loi. Hans Altherr propose de s'attaquer à l'avenir aux

entreprises «relativement dominantes» dont l'activité ne permet pratiquement pas d'acheter ailleurs. En donnant son feu vert à Altherr, la commission du Conseil des Etats constate que son initiative propose une solution appliquée en Allemagne.

Est-ce le début de la fin des prix importés abusifs par une réforme de la loi sur les cartels? Nous en sommes encore loin. Selon la procédure parlementaire, la commission du Conseil national doit d'abord se prononcer. En cas d'accord, le projet revient à la commission des Etats. Celle-ci, en collaboration avec les experts de l'administration, devra examiner les conséquences de la proposition Altherr. Elle pourrait éventuellement nuire aux exportateurs suisses qui pratiquent des prix différents selon les pays.

Au rythme helvétique, et compte tenu de la force des *lobbies*, le scénario de la précédente révision risque fort de se répéter: un enterrement quand le temps aura émoussé l'émotion face aux prix abusifs.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous